

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

---

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AC115

présenté par

M. Breton

-----

### ARTICLE PREMIER

#### ANNEXE

I. – À la première phrase de l'alinéa 88, substituer aux mots : « et culturelle », les mots : « , culturelle et sportive ».

II. - À la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots : « et à la culture », les mots : « à la culture et au sport ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.  
La commission des affaires culturelles et de l'éducation a adopté un amendement reconnaissant à l'éducation sportive les bienfaits équivalents à ceux de l'éducation artistique et culturelle. Il est nécessaire de traduire concrètement cette intention.